



APPEL À PARTENAIRES DE RECHERCHE

Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) lance un appel à partenaires de recherche pour 2024. Ce premier appel de propositions lancé par le CCCA s'inscrit dans sa volonté de mener de la recherche en collaboration, nationale et internationale, sur des questions relatives à l'agrément en architecture et à la certification des diplômes universitaires.

Le groupe de travail sur les initiatives de recherche du CCCA a été créé en 2017 pour examiner les possibilités de développement de la recherche en appui au mandat du CCCA. Ce groupe de travail est depuis lors devenu un comité du CCCA chargé de superviser et d'entreprendre de la recherche, d'élaborer des questions de recherche et des plans de financement et de faire rapport au conseil d'administration du CCCA.

Un rapport de recherche de la phase 1 a été publié en 2021 et un rapport supplémentaire comprenant des graphiques comparatifs a été publié en 2022. Intitulés *Canadian Architectural Education*, *Accreditation, and Certification trends in a Changing Environment* (Les tendances en matière d'éducation, d'agrément et de certification en architecture au Canada dans un environnement en évolution), ces documents présentent et interprètent des données recueillies par le CCCA de 2003 à 2019 auprès des 12 programmes agréés par le CCCA. https://cacb.ca/fr/initiative-de-recherche-du-ccca/

Nous sollicitons la candidature de collaborateurs et collaboratrices de recherche dont les intérêts correspondent au mandat et la vision du CCCA, à savoir de mobiliser la communauté architecturale canadienne en vue d'un avenir inclusif et durable. La ou les personnes retenues auront accès à la base de données statistiques du CCCA et l'occasion de collaborer avec son comité de recherche. D'autres soutiens peuvent également être disponibles, comme l'accès à des données pertinentes provenant des membres du CCCA, des fonds de contrepartie ou du soutien en nature pour les demandes de subvention de recherche.

Les partenaires potentiels doivent travailler sur des sujets qui peuvent apporter de la valeur au CCCA et à ses membres, par exemple : les tendances dans l'éducation et la pratique architecturales, le cheminement de carrière de l'architecte et les processus reliés à l'agrément et à la certification.

Critères d'admissibilité des candidats et candidates

- Avoir un statut de chercheur officiellement associé avec une université, un institut de recherche ou une organisation connexe (ouvert aux chercheurs canadiens et internationaux).
- Posséder une expérience de recherche avérée qui illustre la pertinence, la rigueur des méthodologies et l'intégrité professionnelle.

1 rue Nicholas Street, Suite 710 Ottawa, Ontario K1N 7B7 613-241-8399 www.cacb-ccca.ca

Présentation d'une candidature

- Transmettre une demande, en anglais ou en français, par courriel, à research@cacb.ca, qui comprend les éléments suivants :
 - 1. Un sommaire de 2 à 5 pages de la proposition de recherche, y compris :
 - a) résumé une brève description des objectifs et des questions à traiter;
 - b) pertinence pourquoi la collaboration et les données du CCCA sont-elles importantes pour l'étude et en quoi la recherche est-elle liée à la mission et au mandat du CCCA;
 - c) méthodologie un aperçu de l'approche proposée (analyse de données, entrevues, etc.);
 - d) résultats résultats attendus, publication et/ou objectifs plus vastes;
 - e) budget y compris les fonds déjà obtenus, demandés ou nécessaires et la nature du soutien du CCCA demandé;
 - f) calendrier;
 - g) bibliographie ou courte liste de liens ou de ressources pertinents.
 - 2. CV (si la proposition comporte une équipe, inclure le CV de chaque membre).
 - 3. Tout autre document d'appui pertinent, au besoin.

Évaluation:

Les propositions seront évaluées par le comité de recherche du CCCA sur la base de :

- l'importance et la clarté des objectifs;
- la pertinence par rapport à la mission et au mandat du CCCA et le potentiel d'avoir un impact positif;
- la probabilité de réussite basée sur la logistique proposée et le dossier des réalisations du chercheur ou de la chercheuse.

Dates limites:

• 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre de chaque année.